

Compte-rendu de l'assemblée générale ordinaire du dimanche 28 février 2016 à La Bouëxière
--

Nombre de structures présentes: 17
Nombre de structures ayant envoyé un pouvoir: 18
Structures n'ayant pas répondu: 4
Nombre de votants: 70 (deux voix par structure)

Le président a ouvert les travaux de l'AG à 9h30 (salle Corbière) en remerciant l'école de musique du Pays de Liffré, en la personne de son directeur Stéphan Boury, pour la qualité de son accueil et les moyens matériels mis à notre disposition.

L'AG 2016 a été l'occasion de fêter l'anniversaire des 30 ans de la fédération. Un concert a eu lieu, devant un public nombreux) à la salle André Blot de La Bouëxière rassemblant l'harmonie des écoles de musique du Pays de Liffré, l'ensemble de trombones du stage FEPEM et l'Orchestre Départemental.

1. **Le rapport moral** du président Yves Montagne, a mis l'accent sur l'augmentation du nombre d'adhérents (28% soit 11 structures nouvelles) ainsi que sur la nécessité d'un autofinancement de nos projets. La convention (autour d'objectifs précis) a été reconduite par le conseil départemental (ce n'est plus une subvention de fonctionnement). Le président a présenté les actions nouvelles: l'orchestre départemental, le groupe de travail « écoles associatives », les stages instrumentaux, le partenariat avec le festival du « Grand Soufflet », le temps d'information SACEM, la rencontre d'ensembles vocaux « Battements de chœurs », le stage chef de chœurs, mais aussi le site internet et le développement de la communication (presse). Enfin, deux points seront mis à l'étude: la modification du mode de calcul des adhésions (proposition à l'AG 2017 pour application en 2018) et la demande d'agrément « jeunesse-éducation populaire ».

Pour finir, des pistes de travail pour 2017/2018 ont été présentées et seront la feuille de route du nouveau conseil d'administration.

Le rapport moral a été adopté à l'unanimité.

2. **Le rapport d'activité 2015** (détaillé tant qualitativement que quantitativement) a également été adopté à l'unanimité. Il a été présenté par Christian Poupelin (vice-président aux structures de pratique artistique d'ensemble)

3. **Le rapport financier**, confié à Laurent Fillaud (trésorier) et Benoît Jean (Vice-président aux écoles de musique) fait apparaître un compte de résultats 2015 d'un montant de 6806,42 €.

A noter que la subvention 2015 du conseil départemental (4000 €) a été votée trop tard et sera donc fléchée sur le budget 2016. 2922,95 € ont été pris sur les fonds propres (fond associatif).

Le budget prévisionnel 2016 s'élève à 13554 €. La demande de subvention auprès du CD est de 6000 € compte-tenu du développement de nos actions et de l'augmentation du nombre d'adhérents. Cependant, nous avons peu de chances d'obtenir ce montant.

Quelques précisions: la dépenses de transport de 1950 € prévue en 2016, sera fléchée sur 2017 (déplacement de l'Orchestre Départemental). La recette de la rencontre d'ensembles vocaux (930 €) sera affectée et équilibrera la dépense de location de la Halle de la Conterie non prévue (572 €). 154 € de convention SEAM sont à rajouter également.

Certaines lignes sont surévaluées (SACEM par exemple).

En conclusion et conformément à la demande du vérificateur aux comptes formulée en 2015, nous avons en caisse au jour de l'AG:

- Compte courant: 1631,31 €

- Livret A: 9898,99 € soit un total de 11530,30 €

Le rapport financier a été adopté à l'unanimité.

Le vérificateur aux comptes (Philippe Gervaise) après rencontre avec le trésorier et le vice-président au cours de laquelle il a constaté la bonne tenue des opérations comptables, a donné lecture de son rapport dans lequel il donne quitus au trésorier.

4. Renouvellement du tiers sortant du conseil d'administration:

Les quatre sortants sont:

- Robert Sanquer
- Hélène Jean
- Véronique Renard
- Yves Montagne

De plus, un poste est à pourvoir pour 2 ans (suite au départ de Jean-Baptiste Tarot pour changement de direction à l'école Paul Le Flem) ainsi que un pour 1 an (en remplacement de Gaël Perron n'étant plus au CRI du Pays de Redon).

La président précise que les candidats doivent être présentés par une structure et rappelle les article 8 et 10 des statuts.

Trois personnes ont fait acte de candidature pour 3 ans: Chrystèle Décosse, Philippe Pineau et Yves Montagne.

Un candidat se présente sur le poste d'1 an: Robert Sanquer.

Un appel à candidats est lancé à l'assemblée présente. Sans résultat.

Après demande du président, l'assemblée souhaite procéder au vote à main levée.

Les quatre candidats sont élus à l'unanimité.

Il reste néanmoins 2 postes non pourvus, le conseil d'administration ne sera pas au complet pour cette année. Le président le regrette, mais nous ferons au mieux.

Ces deux postes seront remis aux votes à l'AG 2017.

Répartition du conseil d'administration:

Membres ayant 1 an à siéger (sortants en 2017):

- Benoît Jean
- Christian Poupelin
- Laurent Fillaud
- Robert Sanquer

Membres ayant 2 ans de mandat:

- Stéphane Nicolas
- Claude Dubois-Guyot
- Freddy Hovette
- *un poste non pourvu*

Membres ayant 3 ans de mandat:

- Chrystèle Décosse
- Philippe Pineau
- Yves Montagne
- *un poste non pourvu*

Les nouveaux élus sont chaleureusement applaudis par l'assemblée.

5. Vote du montant de la cotisation 2017:

Le CA, suite à sa réunion du 10 décembre 2016 propose de fixer l'adhésion à: **50 €**

Certains représentants trouvent que l'augmentation est un peu trop importante (5 €) alors que nous avons pris l'habitude d'augmenter de 3 € chaque année. De plus, la somme forfaitaire crée une forme d'inégalité entre les structures (nature différente et nombre d'élèves ou musiciens allant de 30 à plus de 800). D'autres participants trouvent que c'est justifié compte-tenu du nombre de plus en plus important de projets mis en place par la FEPEM 35.

Après échange d'arguments, le président propose la mise aux voix à main levée.

68 voix sont pour l'augmentation et 2 sont contre.

La proposition est adoptée: l'adhésion 2017 restera forfaitaire et est fixée à 50 €

Cependant, décision est prise de mettre à l'ordre du jour des travaux des prochaines réunions du conseil d'administration l'étude d'une proposition qui sera présentée à l'AG 2017 pour une mise en application à l'occasion du renouvellement de cotisation 2018.

La future cotisation pourrait être:

* Soit forfaitaire avec un montant différent par tranches (4 ou 5 tranches) compte-tenu du nombre d'adhérents ou élèves de chaque structure.

* Soit une part forfaitaire commune à tous et une part proportionnelle selon le nombre d'adhérents comme le font la CMF et la FFEM.

6. Projets 2016 et propositions d'actions 2017:

L'assemblée générale se prononce pour la mise en place des actions proposées pour 2016.

Un échange très constructif s'installe sur les projets 2017 qui nécessiteront une mise en route dès 2016. Les nombreuses idées et projets seront consignés dans une « feuille de route » appelée « pistes de réflexions pour 2017 » et organisés dans un agenda mensuel 2016/2017.

Quelques points significatifs:

- une réflexion sur la mutualisation des outils de comptabilité ou pour certaines écoles associatives des moyens comptables.
- L'organisation rapidement d'un stage en direction des percussionnistes (contacter Nicolas Pringault de la BF de Fougères), peut-être en 2016 ou début 2017.
- Revoir les horaires de certaines réunions qui ne sont pas adaptés aux participants non professionnels du monde de la musique, mais élus d'une structure et encore en activité (par exemple pour le groupe de travail « écoles associatives » ou certains temps de formation ou d'information voire aussi le conseil d'administration de la FEPEM 35).
- Intervention concernant la prochaine rencontre d'ensembles vocaux pour laquelle, il faudra être plus vigilant sur la respiration et le placement de la voix pour certains choristes, tout en rappelant qu'ils sont amateurs.
- Enfin, pour les années futures, la mise en place d'un orchestre départemental à cordes pourrait être envisagée (se pose la question du budget et du porteur de ce projet)
- Dernière proposition: l'organisation d'une grande soirée repas/animation en direction de toutes les structures et de leurs membres afin de faire rentrer des recettes nouvelles dans les caisses de la FEPEM 35 mais aussi de vivre un moment d'échange et de convivialité, dans l'esprit fédéral.

Conformément à l'article 13 des statuts, **la prochaine assemblée générale** (la formule d'un dimanche avec festival ou concert l'après-midi ayant donné satisfaction) aura lieu le:

Dimanche 5 février 2017 lieu à fixer
(Possibilité: Montauban de Bretagne, Redon ou Châteaugiron)

Le prochain conseil d'administration (CA n°1) se tiendra le:

Jeudi 10 mars 2016 à 9h30
à l'école de musique Musicole de Guichen

L'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire étant épuisé, le président clôt les travaux à 12h30 après avoir chaleureusement remercié les participants(tes).